

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## PROJET DE RÉVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS VALANT ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par arrêté n° PLU230617 du 23 Juin 2017, le Maire d'Avesnes-les-Aubert a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur les dispositions du projet de révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune d'Avesnes-les-Aubert.

À cet effet, M. Philippe DUBAELE, Inspecteur Foncier retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Lille.

**L'enquête se déroulera à la mairie d'Avesnes-les-Aubert  
du samedi 2 septembre 2017 au lundi 2 octobre 2017 inclus  
pendant 31 jours consécutifs**

aux jours et heures habituels d'ouverture au public (le lundi de 14h00 à 17h30, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, et le samedi de 9h00 à 12h00).

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie d'Avesnes-les-Aubert - 3, rue Camélinat – 59129 AVESNES-LES-AUBERT -, pendant toute la durée de l'enquête.

La consultation des pièces du dossier sera également possible sur un poste informatique mis à disposition du public en mairie, pour la durée d'enquête.

En outre, le dossier d'enquête sera mis en ligne pendant la durée de l'enquête sur le site internet de la Commune : [www.avesnes-les-aubert.fr](http://www.avesnes-les-aubert.fr)

**Le commissaire enquêteur siègera à la mairie d'Avesnes-les-Aubert et recevra en personne les observations du public :**

- **Samedi 2 septembre 2017 de 9 heures à 12 heures ;**
- **Mercredi 20 septembre 2017 de 14 heures à 17 heures ;**
- **Lundi 2 octobre 2017 de 9 heures à 12 heures.**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre d'enquête prévu à cet effet ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie ou par voie électronique à l'adresse suivante : [accueil.mairie@avesnes-les-aubert.fr](mailto:accueil.mairie@avesnes-les-aubert.fr)

Un registre dématérialisé sera ouvert simultanément afin de permettre au public qui le souhaite de transmettre par voie électronique ses observations et propositions. Ce registre dématérialisé sera accessible à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/406>

Toutes informations relatives à l'enquête pourront également être demandées auprès de la mairie d'Avesnes-les-Aubert, en contactant M. Laurent ERRA, Directeur Général des Services, par téléphone au 03.27.82.29.19 ou par mail : [laurent.erra@avesnes-les-aubert.fr](mailto:laurent.erra@avesnes-les-aubert.fr)

Au terme de la procédure, le Conseil Municipal d'Avesnes-les-Aubert aura compétence pour prendre la décision d'approbation du PLU de la Commune.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès réception, en mairie d'Avesnes-les-Aubert aux jours et heures habituels d'ouverture et ce, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, ainsi que sur le site internet de la Commune : [www.avesnes-les-aubert.fr](http://www.avesnes-les-aubert.fr)

**Le Maire,**

**Alexandre BASQUIN**